

LOI

Exposé des motifs

Durant cette année scolaire du CM2, nous avons préparé, avec un Major de la Police Nationale et notre professeur, le «Permis internet ». Ils nous ont décrit les dangers du net, que certains d'entre nous avaient déjà rencontrés : le cyber-harcèlement, les virus, le piratage de données personnelles, les infox... .

Nous avons réfléchi et appris à nous protéger de ces menaces et sommes prudents.

Nous pensons que des lois existent déjà pour protéger les mineurs de ces problèmes ; aussi, nous souhaitons vous sensibiliser à l'impact du numérique sur l'environnement.

Au cours de la lecture d'un document scientifique, nous avons découvert qu'internet est une source importante de consommation énergétique, d'émission de gaz à effet de serre, et, par conséquence, contribue au réchauffement climatique.

Nous pensons qu'il est important d'organiser et de légiférer l'utilisation du numérique.

Nous souhaiterions également que les élèves reçoivent une formation afin de connaître l'impact d'internet sur l'environnement.

ARTICLE 1

Les entreprises du numérique devront mettre en place des centres de données (data center) utilisant uniquement des énergies renouvelables.

ARTICLE 2

Les entreprises construisant des instruments informatiques devront le faire en utilisant des matériaux recyclables.

ARTICLE 3

Afin de sensibiliser les usagers du numérique à son impact environnemental, il sera dit des mesures visant à :

- Réduire l'utilisation des courriels.
- Nettoyer régulièrement leur boîte électronique.
- Eviter les pièces jointes trop lourdes.
- Débrancher son ordinateur la nuit.

ARTICLE 4

Il est créé une attestation « internaute écoresponsable » à l'issue de l'école élémentaire.